

Avis de recrutement de deux Agents des Services Hospitaliers Qualifiés

Vu le code de la santé publique,

Vu les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les dispositions de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021 modifié portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous informer que la Résidence DEBROU organise la sélection d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés par voie d'inscription sur une liste d'aptitude par concours **pour pourvoir deux postes vacants.**

Les conditions de recrutement sont :

- Aucune condition d'âge n'est exigée.
- Peuvent candidater les personnes remplissant les conditions suivantes :
 - de nationalité française ou de nationalité des pays membres de l'Union Européenne, de la principauté d'Andorre et de la principauté de Monaco ainsi que des pays membres de l'Espace Économique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège et Confédération Suisse).
 - de jouissance des droits civiques.
 - de compatibilité du contenu du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions.
 - d'aptitude physique exigée pour l'exercice des fonctions.

- Les dossiers doivent être adressés en lettre recommandée avec accusé de réception à :

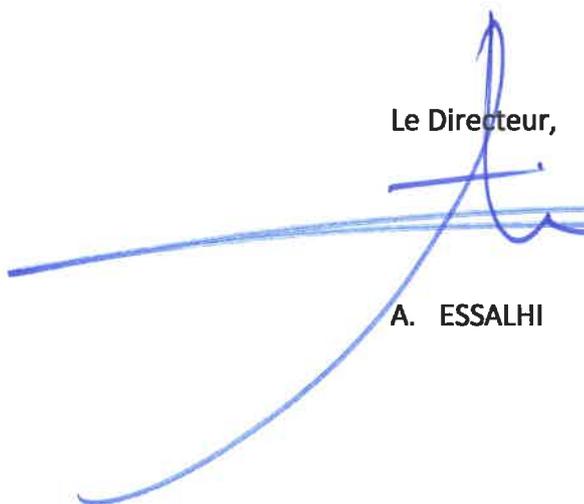
**Monsieur le Directeur
Résidence DEBROU
12 rue Debrou
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS**

- La date limite de dépôt des dossiers est le **lundi 03 février 2025, cachet de la poste faisant foi.**

- Les dossiers de candidature doivent être composés :
 - d'une lettre de candidature précisant vos motivations et vos valeurs professionnelles,
 - d'un CV détaillé mentionnant obligatoirement l'adresse, la date de naissance, les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée et le lieu.
- Seuls seront convoqués à l'épreuve d'admissibilité (épreuve orale) les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.
- L'épreuve d'admissibilité du concours aura lieu le **mardi 04 mars 2025**.

Cet avis de recrutement est affiché un mois au moins avant la date limite de dépôt des candidatures, dans les locaux de l'établissement, dans ceux de la préfecture, dans ceux de l'ARS ainsi que sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière et également sur le site internet de l'établissement www.debrou.fr

Le Directeur,



A. ESSALHI

